



Inscription aux examens grades de février 2012

Afin d'alléger la procédure de contrôle des dossiers de candidature et d'éviter tout désagrément, je vous demande de bien vouloir vérifier, avant dépôt ou envoi, que votre dossier tient compte des modalités rappelées ci-après.

Pour rappel, ces modalités sont extraites du règlement de la commission des grades (CSDGE), il ne peut donc y avoir de dérogation.

En cas de dossier incomplet, nous vous conseillons d'attendre la session suivante plutôt que d'essayer de faire un forçage que nous ne pourrions accepter.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Claudine SERPAUD
Secrétaire générale

MODALITES D'INSCRIPTION A UN EXAMEN DE GRADE DAN

Procédure conforme au règlement de la commission des Grades C.S.D.G.E.

Le dossier d'inscription à un examen de grade Dan doit comporter obligatoirement :

- La fiche de Candidature à l'Examen signée et datée par **le candidat et le professeur**. Elle sera signée ensuite par Raymond Solano, Président de la ligue.
- Le Passeport Sportif (l'original, surtout pas de photocopies) comportant les 3 stages validants*
- Le certificat médical de moins de 1 an
- Le règlement des frais d'inscription :
 - 1er & 2è Dan un chèque de 15 Euros à l'ordre de la Ligue Midi Pyrénées d'aïkido
 - 3è & 4è Dan un chèque de 25 Euros à l'ordre de la Fédération française d'aïkido et de budo

Demande à adresser **DEUX MOIS** avant la date de l'examen :

- 1er et 2ème Dan au secrétariat de la ligue Midi Pyrénées : Chez Claudine SERPAUD 7 rue de l'Ousseau 31830 Plaisance du Touch. La fiche sera ensuite signée par Raymond Solano, Président de Ligue.
- 3ème et 4ème DAN au secrétariat de la FFAB Les Allées 83149 BRAS (ne pas oublier de faire signer la fiche à Raymond Solano, Président de la ligue avant envoi !). Dans le cas où le dossier est remis à Raymond Solano prévoir une enveloppe timbrée à l'adresse de la FFAB afin qu'il puisse effectuer lui-même cet envoi.

Merci d'affranchir le courrier en TARIF NORMAL et Non "Recommandé"



Ligue Midi-Pyrénées d'Aïkido et de Budo

Dates limites d'envoi (cachet de la poste faisant foi) :

Pour les 1^{er} et 2^{ème} dan,

- L'examen ayant lieu le 18 février 2012, le dossier doit être envoyé au plus tard le 18 décembre 2011 et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 18 décembre 2010 au 17 décembre 2011.

Pour les 3^{ème} et 4^{ème} dan,

- L'examen ayant lieu le 11 février 2012, le dossier doit être envoyé au plus tard le 11 décembre 2011 et les 3 stages doivent être inclus dans la période allant du 11 décembre 2010 au 10 décembre 2011.

*** STAGES VALIDANTS :**

- stages organisés par les fédérations FFAB ou FFAAA (stages dits fédéraux quels qu'ils soient),
- stages organisés par les Ligues, quelles qu'elles soient : stages pour tous, mises en situation 1^{er} ou 2^{ème} (avec 1 stage validé pour 3 de ces stages effectués), séminaires hauts Niveaux régionaux, école des cadres.

NE SONT PAS VALIDANTS : tous les **stages privés**, de clubs, y compris les stages d'été de Lesneven, St Mandrier, La Colle, ainsi que les **stages ENA**.